

tel resserrement de l'association, ce qui constituait un sérieux obstacle. On espérait que les appréhensions des Africains pourraient être surmontées grâce à un mode d'association assurant à ceux-ci une représentation suffisante et la protection de leurs intérêts. Au sujet de l'éveil politique des Africains, le rapport déclarait: « Nous avons la ferme conviction que l'association économique et politique des Européens et des Africains est la seule formule qui puisse donner des résultats, dans les conditions qui règnent en Afrique centrale ». Il affirmait que la coordination des trois territoires assurerait mieux qu'auparavant le développement d'une politique de coopération et d'association entre les races.

Après avoir exposé les arguments qui militaient en faveur d'une plus étroite association, la conférence formulait des recommandations détaillées quant à la forme que devait prendre cette association. L'amalgamation et l'établissement d'une « ligue » avec délégation de pouvoirs furent rejetés parce que ni l'une ni l'autre de ces solutions ne pouvait rallier la faveur générale. La conférence recommanda à l'unanimité que l'association prit la forme d'une fédération. Dans la fédération envisagée, des pouvoirs précis devaient être octroyés au Gouvernement central en diverses matières: affaires étrangères, défense, douanes, commerce, organisation et développement économiques, transports, production et distribution de l'électricité, instruction supérieure et recherches. Les autres domaines seraient assignés aux gouvernements territoriaux, dont l'autorité et la position constitutionnelle de même que la situation à l'égard du Gouvernement du Royaume-Uni demeuraient inchangées. Il était particulièrement entendu que les questions touchant à la vie quotidienne des Africains (instruction des Africains, hygiène, agriculture, problèmes agraires et d'établissement agricole) resteraient du ressort des territoires. Aucun des gouvernements intéressés n'était lié par les recommandations de la conférence, qui furent publiées pour servir de base aux études et aux discussions.

En août 1951, les secrétaires d'État pour les relations du Commonwealth et les Colonies visitèrent les territoires de l'Afrique centrale, afin de discuter les propositions de fédération avec les représentants des éléments européens et africains. Leur visite se termina par une conférence consultative qui eut lieu en septembre à Victoria-Falls.

Conférence de Victoria-Falls

Alors que la conférence de mars 1951 avait adopté unanimement ses propositions, celle de Victoria-Falls révéla des divergences de vues qui firent conclure à l'utilité de nouvelles discussions au sein des territoires et de nouveaux échanges d'opinions entre les quatre gouvernements. La conférence sur la fédération fut donc ajournée. Son communiqué final déclarait toutefois qu'à l'exception des représentants africains, la conférence était favorable au principe de la fédération. Le communiqué réaffirmait que le principe d'une coopération politique et économique plus étroite entre les races était à la base même de l'idée d'une plus grande association. On faisait cependant observer que l'un des principaux obstacles à l'acceptation générale de la fédération résidait dans la crainte qu'entretenaient les Africains des deux territoires du nord de voir la fédération compromettre leur situation et leurs perspectives d'avenir dans leurs territoires respectifs ». Le communiqué affirmait en outre que, dans toute étude ultérieure des propositions de fédération, le statut de protectorat des deux territoires du nord serait accepté et préservé, et que les questions concernant le